



2226

N° _____ DGD/DRCI/BNF/ig

Dakar, le

22 AOUT 2016

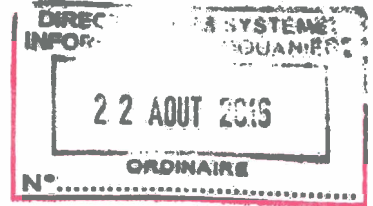
REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU PLAN
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Le Directeur général

NOTE DE SERVICE

A Messieurs :

- le **Coordonnateur** ;
- les **Directeurs** :
 - * du Contrôle interne ;
 - * de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - * des Opérations douanières ;
 - * de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - * du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - * du Personnel et de la Logistique ;
 - * des Systèmes informatiques douaniers.



- les **Directeurs régionaux** ;
- les **Conseillers techniques** ;
- le **Chef du Bureau particulier** ;
- le **Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication** ;
- le **Chef de la Division de la Formation** ;
- le **Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.**

017.8

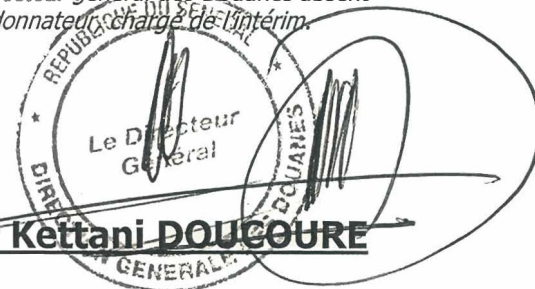
Objet : Levée du gel des importations d'oignons.

Référence : Lettre circulaire n°000195/MCSICPLP/ARM/SP du 17 août 2016.

Je porte à votre connaissance que, conformément à la lettre circulaire de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) rappelée en référence, **la mesure suspensive des importations d'oignons, au titre de la présente campagne 2015/2016, est totalement levée à compter du lundi 22 août 2016.**

Vous voudrez bien procéder à une large diffusion de la présente note de service auprès des agents placés sous votre autorité et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.

*Pour le Directeur général des Douanes absent
le Coordonnateur chargé de l'intérim.*



Moctar Kettani DOUCOURE